

10 PROPOSITIONS POUR LA RENOVATION DES BTS

1. DEVELOPPER FORTEMENT LES VOIES DE L'ALTERNANCE

Compte tenu du caractère fortement professionnel de la formation, les voies de l'alternance sont particulièrement bien adaptées aux préparations au BTS.

Le développement de l'alternance appelle bien entendu une importante mobilisation des entreprises pour l'accueil des étudiants, ainsi que celle des conseils régionaux pour le financement de l'apprentissage et des OPCA pour le financement des contrats de professionnalisation.

Avec aujourd'hui 12.700 étudiants en apprentissage reçus à l'examen, les formations au BTS disposent d'une marge de progression pour aller sensiblement au-delà et viser l'objectif de 20.000. Pour accélérer cette évolution, il est préconisé que la moitié des nouvelles sections qui seront désormais ouvertes, qu'il s'agisse d'une création nette ou de la transformation d'une section existante, le soit obligatoirement en apprentissage.

2. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE AU SERVICE DE LA REUSSITE DES ETUDIANTS

Si 70% du total des candidats au BTS connaissent la réussite à l'examen, plusieurs éléments justifient cependant une action déterminée pour réduire les taux d'échec aujourd'hui observés.

En effet, outre un nombre non négligeable dès la première année d'abandons en cours de scolarité (4%) et de redoublement (7%), on constate un taux d'échec important (51%) des bacheliers professionnels. Dans la mesure où une part sans cesse croissante de bacheliers professionnels s'engage désormais dans des études supérieures et où la réforme du baccalauréat professionnel va encore accentuer cette tendance, il apparaît indispensable de favoriser :

- ✓ l'innovation pédagogique, notamment par la pédagogie par projets ;
- ✓ une diversification des méthodes en fonction des publics accueillis ;
- ✓ la constitution de sections homogènes ;
- ✓ le suivi individualisé des étudiants.

3. DEVELOPPER LES DISPOSITIFS OUVRANT A LA POURSUITE D'ETUDES

Un des atouts importants des formations au BTS réside dans le fait qu'elles préparent efficacement à l'insertion professionnelle immédiate tout en ouvrant de façon effective la voie à une poursuite d'études, immédiate ou différée, à tous les étudiants qui en ont l'envie et les capacités, que ce soit au travers des classes ATS (classes d'adaptation pour techniciens supérieurs qui préparent à l'entrée en école d'ingénieurs), de l'accueil en licence professionnelles dont les titulaires de BTS représentent environ 40% des inscrits, ou de l'accueil en écoles de commerce.

Dans le cadre des partenariats qu'ils concluent avec les établissements d'enseignement supérieur tant pour l'accueil d'étudiants en réorientation que pour la poursuite d'études de leurs propres étudiants, les lycées doivent être en mesure de consolider et développer les dispositifs existants.

4. MULTIPLIER ET ORGANISER LES PASSERELLES AVEC LES AUTRES FORMATIONS DU CYCLE LICENCE

Même si le développement de l'orientation active doit permettre de réduire les erreurs manifestes d'orientation, il importe de rendre plus aisées les passages entre les différentes filières (licences universitaires, préparation du diplôme universitaire de technologie, classes préparatoires générales ou technologiques, préparation du brevet de technicien supérieur) qui participent à un titre ou à un autre du cycle licence. Ce n'est en effet qu'au cours de sa formation que l'étudiant prend réellement conscience de ses capacités et de ses goûts et qu'il précise son projet personnel et professionnel.

Si la réorientation d'étudiant en STS vers d'autres filières est relativement rare, ces sections offrent en revanche un encadrement pédagogique et des enseignements pratiques bien adaptés à certains profils d'étudiants en échec dans des cursus plus généralistes et abstraits. Dans le cadre du *Plan pluriannuel pour la réussite en licence*, des partenariats universités/lycées se mettent en place pour favoriser la constitution de passerelles permettant l'accueil en STS en février et la mise en place d'enseignement de rattrapage et d'adaptation au second semestre.

5. ORGANISER LA FORMATION PAR MODULES AFIN DE PERMETTRE UNE INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET UNE MEILLEURE ARTICULATION AVEC LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Une organisation modulaire de la formation favorise :

- ✓ la pluralité des parcours prenant en compte les étudiants dans leur diversité ;
- ✓ les réorientations, tant en accueil qu'en sortie ;
- ✓ une validation progressive des acquis et leur capitalisation sous forme de crédits ECTS ;
- ✓ la formation tout au long de la vie.

Bien que l'organisation actuelle soit peu compatible avec un tel modèle dans la mesure où elle repose sur des grilles horaires hebdomadaires fixes et sur un examen terminal à l'issue de la seconde année, on peut néanmoins observer les référentiels de BTS comportent l'esquisse d'une approche modulaire au travers de :

- ✓ la segmentation de la formation en unités constituées, en cohérence avec la finalité du diplôme, d'un ensemble de compétences, de savoir-faire et de savoirs ;
- ✓ la possibilité d'associer des crédits à la réussite aux épreuves ;
- ✓ l'introduction, pour certaines épreuves, d'un contrôle en cours de formation (CCF) qui permet, dans les établissements publics et privés sous contrat, de vérifier au long du cursus l'acquisition des compétences et connaissances attachées à certaines unités, même si la validation proprement dite n'intervient qu'au moment de l'examen final.

Sur ces bases, il paraît légitime d'ouvrir à la concertation les questions relatives :

- ✓ à la transformation des unités de certification en unités d'enseignement ;
- ✓ au découpage en semestres ;
- ✓ au développement du contrôle en cours de formation, en veillant à l'étaler dans le temps et non pas à l'organiser sous la forme d'une épreuve ponctuelle ;
- ✓ à la bonne articulation des épreuves terminales et des unités d'enseignement.

6. DEVELOPPER LES PLATES FORMES TECHNOLOGIQUES

Les plates-formes technologiques (PFT) ont pour vocation de mettre les moyens et les compétences des établissements publics d'enseignement secondaire au service des entreprises, et en particulier des PME. Les PFT sont labellisées par le ministère chargé de la recherche après avis d'une commission nationale. A ce jour, 25 structures ont reçu le label PFT. Elles contribuent :

- ✓ à la formation et à l'insertion professionnelles des élèves de la voie technologique et professionnelle, en leur donnant l'occasion de participer à l'exécution de prestations destinées aux entreprises ; elles leur permettent de mettre en pratique leurs acquis théoriques dans le cadre d'une démarche de projet et d'approfondir leur connaissance du monde professionnel ;
- ✓ au développement économique en proposant aux PME des prestations technologiques et des formations à l'utilisation d'équipements et de technologies.

Il est proposé de faire évoluer la procédure de labellisation des PFT en donnant plus de poids aux critères de formation et d'insertion professionnelle. L'objectif est de labelliser 200 nouvelles plates-formes au cours des trois prochaines années.

7. AMELIORER L'INFORMATION DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES SUR LES DONNEES RELATIVES A L'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR CHAQUE FORMATION DE BTS

L'enquête IVA (Insertion dans la vie active) conduite le plus souvent en partenariat avec les régions mesure l'insertion professionnelle à 7 mois d'un large échantillon de sortants de STS. Les résultats sont donnés par formation et non par lycées, dans la mesure où la faiblesse des effectifs de certaines sections ne permet pas de déterminer des taux statistiquement pertinents.

Il a été décidé qu'à compter de 2011 que l'enquête deviendrait exhaustive, afin de permettre la diffusion d'une information totalement sécurisée, susceptible d'éclairer les étudiants et leurs familles dans les choix d'orientations. Ces éléments seront également indispensables au pilotage de la carte des spécialités. Pour éclairer l'insertion à plus long terme (30 mois) et disposer ainsi d'un point de comparaison avec d'autres enquêtes portant sur d'autres filières de formation, il pourra être procédé à une extension de l'enquête « Génération » assurée par le CEREQ.

8. PERMETTRE LES ADAPTATIONS LOCALES, AFIN DE RENDRE LES FORMATIONS PLUS REACTIVES AUX EVOLUTIONS DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Si les équipes enseignantes peuvent bien entendu adapter la pédagogie aux caractéristiques des étudiants et de l'environnement économique, la rigidité des référentiels ne permet pas actuellement d'y introduire des unités à contenus libres.

A l'instar de ce qui existe dans les IUT, au sein desquels 20% des enseignements peuvent faire l'objet d'une adaptation locale, il convient de débattre de la question d'ouvrir en STS, dans le respect des objectifs généraux de la formation, un dispositif analogue prenant en compte les spécificités des entreprises et des emplois locaux.

9. RENFORCER LE PILOTAGE ET LA COHERENCE DE LA CARTE DES FORMATIONS

L'article 57 de la loi du 24 novembre relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit, au niveau de chaque région, la conclusion d'un contrat de plan régional de développement des formations professionnelles. Celui-ci déterminera les objectifs communs aux différents acteurs, « *notamment en termes de filières de formation professionnelle initiale et continue, sur la base d'une analyse des besoins en termes d'emplois et de compétences par bassin d'emploi* ». Il sera signé par le président du conseil régional, le représentant de l'Etat dans la région et l'autorité académique.

L'élaboration de ces contrats, qui associera les collectivités territoriales, les organisations d'employeurs et de salariés, le préfet et le recteur, doit être l'occasion de procéder à une révision générale de la carte des implantations en fonction notamment de l'adéquation des sections de technicien supérieur aux gisements d'emplois qui devront être appréciés selon les cas au niveau du bassin, de la région ou dans le cadre d'un champ géographique plus vaste.

10. REEXAMINER LES CHAMPS DE TOUS LES BTS AFIN DE RENDRE L'OFFRE DE FORMATION A LA FOIS PLUS LISIBLE ET MIEUX ADAPTEE AUX BESOINS DE L'ECONOMIE ET DE LA SOCIETE

On compte aujourd'hui 87 spécialités de BTS (110 en prenant en compte les options) qui portent sur des flux de volumes très différents (12 inscrits à l'examen en « industries céramiques, 23.782 en management des unités commerciales). S'il convient de maintenir une distinction nette entre la carte des spécialités de DUT qui ont vocation à être larges et celle des BTS qui doivent être plus étroitement rattachées à un métier ou une famille de métiers, il est en revanche nécessaire de faire procéder, avec le concours de la commission interprofessionnelle consultative et des commissions professionnelles consultatives, à une révision générale de cette carte afin d'examiner la pertinence d'éventuelles fusions, différenciations ou créations de spécialités au regard de l'évolution des métiers et des emplois.